## Annexe 1 Côté donneur : Le don et le prélèvement



• Entretien médical avec un médecin du centre donneur : questionnaire de santé et examen médical.



② Prélèvement de sang dans le centre donneur afin de réaliser les examens biologiques nécessaires à la détermination des caractéristiques définissant la carte d'identité tissulaire : typage HLA et sérologies virales.



**3** Intégration des caractéristiques du donneur dans le Registre National des volontaires au don de moelle osseuse. définissant la carte d'identité tissulaire : typage HLA et sérologies virales.



• Une fois que le donneur a été pré-sélectionné par le médecin greffeur sur proposition du Registre des volontaires au don de moelle osseuse pour un malade receveur, le donneur est contacté par téléphone pour une deuxième consultation médicale par le médecin du centre donneur. Si le donneur est retenu, il consulte le médecin anesthésique de l'hôpital préleveur afin de réaliser un examen clinique, des examens sanguins et virologiques de contrôle, et, éventuellement, d'autres examens.





• et • Le donneur est hospitalisé 48 heures dans un service de médecine ou de chirurgie à l'hôpital où se déroule le prélèvement. Le prélèvement se fait sous anesthésie générale par bassin par le médecin greffeur.

## Côté donneur : Le don et le prélèvement



• La moelle osseuse est acheminée dans un container spécifique vers le laboratoire spécialisé afin d'être préparée et filtrée en vue de la greffe.



**3** La moelle osseuse est ensuite acheminée vers l'hôpital greffeur.



• Le greffon de moelle osseuse est transfusé par voie veineuse au patient hospitalisé dans un service spécialisé.